



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE COMMUNAL D'HYGIENE
ET DE SANTE

SCHS - UTS - TXN 2025/00373/LH/PV - AM n°103

Arrêté dérogatoire à l'arrêté relatif à la
lutte contre les nuisances sonores
Rue des Acacias, Quai du Fresnoy, Rue
du Viaduc

Nous, Maire de la Ville de TOURCOING,

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'article R 1334-36 du Code de la Santé Publique,

Vu l'Arrêté Préfectoral du 6 mai 1996 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage et
notamment l'article 3 – alinéa 3,

Vu l'arrêté municipal du 30 septembre 2013 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Considérant la demande formulée auprès des services municipaux par la société WRONG FILMS, 12 rue Montesquieu - 54000 Nanacy, en date du 10 Mars 2025 en vue d'obtenir un arrêté dérogatoire aux textes cités plus hauts afin de réaliser le tournage d'un court-métrage la nuit du mardi 25 mars au mercredi 26 mars 2025 à Tourcoing Rue des Acacias, Quai du Fresnoy et Rue du Viaduc,

Considérant que le tournage de ce court-métrage prévoit des prises de vues nocturnes et nécessite l'interruption de la circulation,

ARRETONS

ARTICLE 1^{er} : La société WRONG FILMS est autorisée à réaliser le tournage d'un court-métrage la nuit du mardi 25 mars au mercredi 26 mars 2025 à Tourcoing Rue des Acacias, Quai du Fresnoy et Rue du Viaduc,

ARTICLE 2 : Toutes les mesures seront prises par ladite société afin de veiller au respect des prescriptions imposées par les différentes réglementations ayant trait à la limitation sonore des bruits aériens émis par les moteurs à explosion ou à combustion interne de certains engins.

ARTICLE 3 : La société WRONG FILMS a pour obligation d'afficher une copie du présent arrêté sur les sites durant toute la période des travaux.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Commissaire de Police de TOURCOING sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté est transmise à Madame la Commissaire de Police de TOURCOING, Monsieur le Préfet du Nord.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le jeudi 20 mars 2025



Par délégation du Maire
Jean-Marc VANGILVIN
Conseiller Municipal Délégué en charge
de l'Hygiène, de la Salubrité, des Cimetières,
de la Police Funéraire et de l'Etat Civil
jmvangilvin@ville-tourcoing.fr

Envoyé en Préfecture le

24 MARS 2025

Publié sur le site de la Ville le

27 MARS 2025